

# Introduction / notice

# DÉLIMITATION DES SITES POTENTIELS

## 1/ MÉTHODE D'EXCLUSION DES SITES NON MOBILISABLES POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

### Contraintes réglementaires prises en compte

Sites exclus par les contraintes réglementaires :

- Constructions à usage d'habitation Ø 500m
- 1AU + 2AU communs PLU-POS-PLUi Ø 500m
- ICPE type Seveso Ø 300m
- Zones humides
- Loi littoral
- Sites classés
- Monuments Historiques et Périmètre Délimité des Abords (ou rayon de 500m)
- Boisements classés en EBC

### Servitudes prises en compte

Sites exclus par les servitudes :

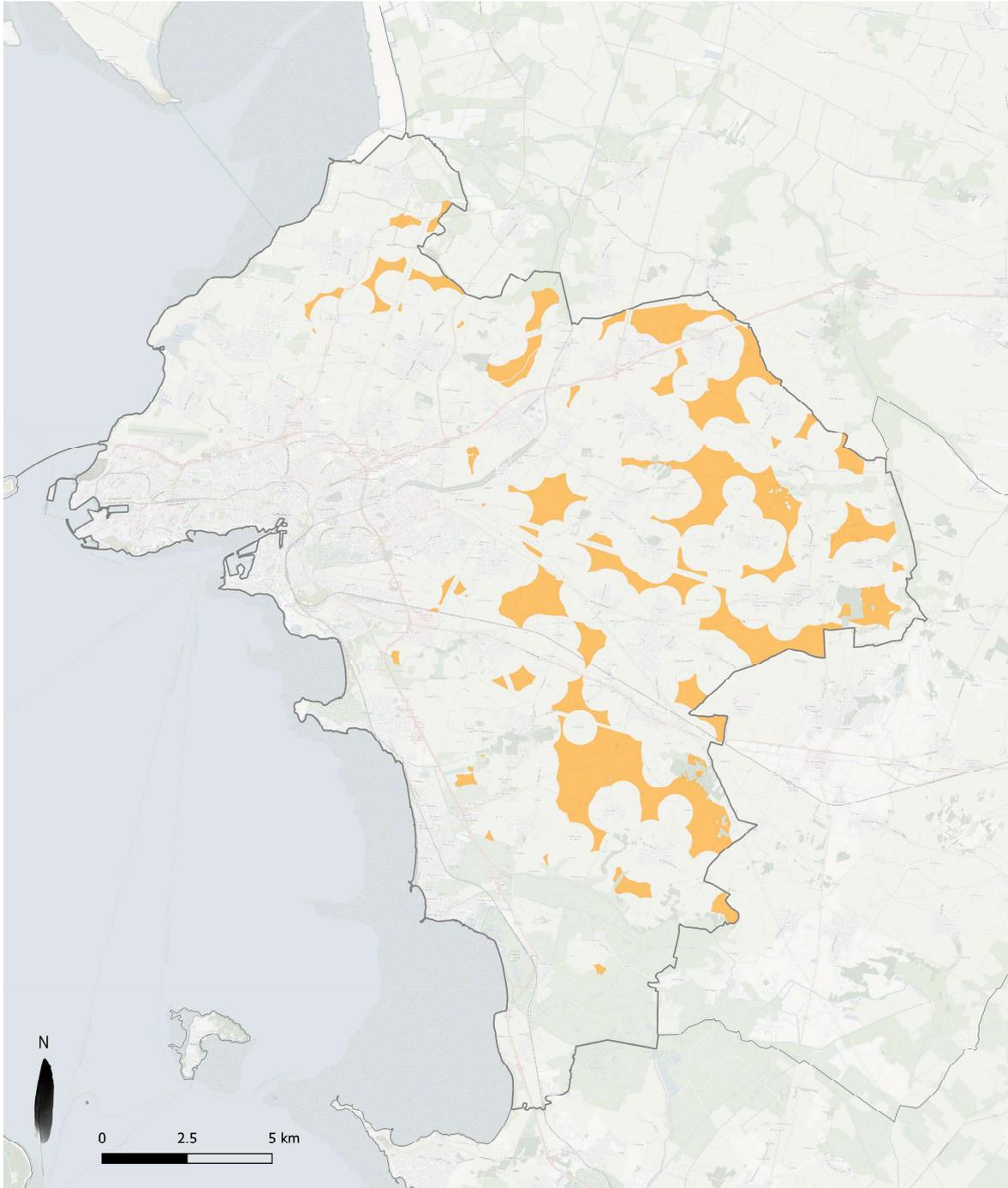
- Aéroport (hauteur limitée trop contraignante pour l'éolien)
- Réseaux aériens (électricité / transmission)
- Réseaux enterrés (gaz, AEP, assainissement)
- Infrastructures (routes à grande circulation, voies ferrées)

### Contraintes «logiques» prises en compte

Sites exclus par «logique» :

- Zones U du PLUi
- Zones NcNt Ad At Av Ø 500m
- Zones 1AU Ø 500m

## 2/ CARTOGRAPHIE DES SITES POTENTIELS



# VIGILANCES

## 1/ ÉLÉMENTS DE VIGILANCE À PRENDRE EN COMPTE

### Éléments qui peuvent compromettre le développement éolien

Patrimoine végétal :

Alignements d'arbres ou haies classés en EBC  
Espaces Verts Protégés (PLUi)

Patrimoine :

Périmètre du Grand Site de France «Estuaire de la Charente-Arsenal de Rochefort»

Ressource en eau potable :

Aire d'Alimentation de Captage (AAC) : périmètres de protection de captage d'eau rapproché et éloigné

Infrastructure :

Projet de contournement ferroviaire pour le fret (cf. PADD du PLUi)

Servitudes aéronautiques :

Aérodrome (hauteur limitée à 171m NGF)  
Itinéraire vol à vue

Servitudes radars :

Radar militaire : zone tampon de 70 kms autour du site de Cognac

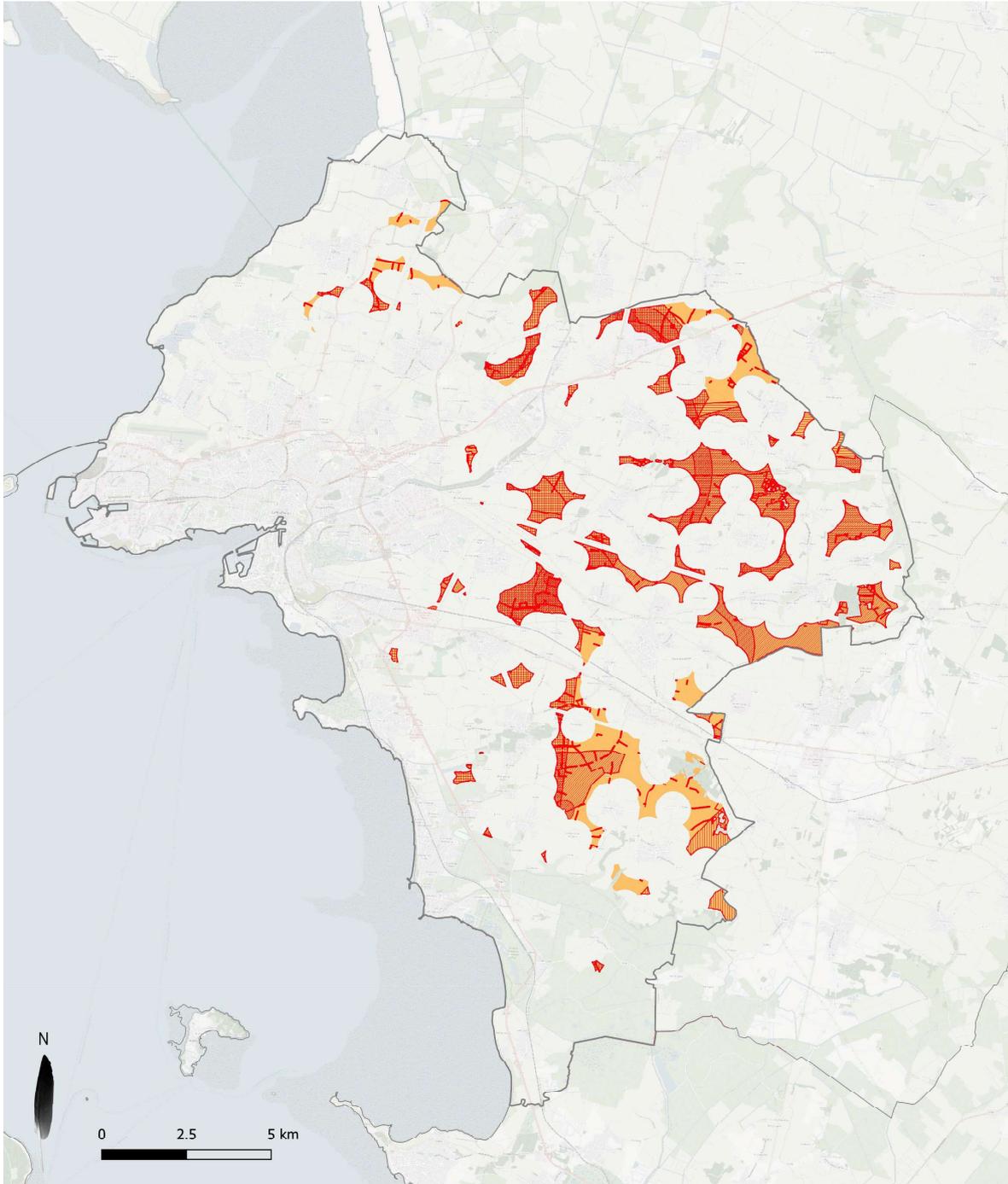
Contraintes sanitaires :

Activités situées à moins de 250m du site potentiel : implantation rapprochée qui doit être justifiée

Urbanisme :

Zone 2AU du PLUi située à moins de 500m du site potentiel : anticipation du développement de l'habitat à long terme

## 2/ CARTOGRAPHIE DE VIGILANCE



# CLASSEMENT DES SITES POTENTIELS

## 1/ MÉTHODOLOGIE POUR LE CLASSEMENT DES SITES

### Démarche générale

Analyse de chaque site potentiel par thématiques, caractérisation et «notation» selon le degré de sensibilité paysagère :

- Le paysage agricole et naturel
- Les lisières urbaines habitées
- Le patrimoine bâti
- Les axes de déplacement (paysage parcouru)
- Les perceptions depuis et vers le site

### Méthode de calcul pour le classement

Selon la sensibilité paysagère de chaque thématique sont attribués des points :

- Faible = 1 pt
- Modérée = 2 pt
- Forte = 3pt

Les 5 notes sont additionnées puis divisées pour former une note moyenne, qui sera comprise entre 1 et 3.

Si la note moyenne est inférieure à 2 = le site est classé «zone de vigilance paysagère»

Si la note moyenne est égale ou supérieure à 2 = le site est classé «zone d'exclusion paysagère»

Cas particulier :

Si la thématique «paysage agricole et naturel» est considérée comme sensibilité paysagère forte = ceci constitue un caractère excluant d'office, même si la note moyenne est inférieure à 2.

### Vigilances

Pour chaque site, point sur les vigilances qui le concernent, à garder en mémoire :

- Alignements d'arbres ou haies classés en EBC
- Espaces Verts Protégés (PLUi)
- Périmètre du Grand Site de France «Estuaire de la Charente-Arsenal de Rochefort»
- Aire d'Alimentation de Captage (AAC) : périmètres de protection de captage d'eau rapproché et éloigné
- Projet de contournement ferroviaire pour le fret (cf. PADD du PLUi)
- Aéroport (hauteur limitée à 171m NGF)
- Itinéraire vol à vue
- Radar militaire : zone tampon de 70 kms autour du site de Cognac
- Activités situées à moins de 250m du site potentiel : implantation rapprochée qui doit être justifiée
- Zone 2AU du PLUi située à moins de 500m du site potentiel : anticipation du développement de l'habitat à long terme

## 2/ CRITÈRES DE NOTATION

### Comment est notée la sensibilité paysagère d'un site pour chaque thématique ?

<b>Le paysage agricole et naturel</b>	
Sensibilité paysagère faible	<p>Paysage de plaine relativement «banal», sans élément particulier émergeant, pas ou peu de végétation arborée</p> <p>Éléments perturbateurs majeurs qui dénaturent le paysage</p> <p>Paysage ne relevant pas d'un patrimoine paysager spécifique</p> <p>Relief relativement plat laissant penser qu'un chantier pour l'installation d'un parc éolien ne devrait pas impacter le paysage existant outre mesure</p>
Sensibilité paysagère modérée	<p>Paysage de plaine varié, par le relief, les motifs arborés, l'agriculture</p> <p>Paysage de transition entre deux entités</p> <p>Relief doux et vallonné laissant penser qu'un chantier pour l'installation d'un parc éolien aurait un impact important sur le paysage existant mais remédiable</p>
Sensibilité paysagère forte	<p>Paysage de plaine préservé, sans élément perturbateur majeur</p> <p>Paysage bocager ou boisé</p> <p>Caractéristiques paysagères singulières voir uniques sur le territoire, sensation d'alcôve au sein des paysages de l'agglomération</p> <p>Ondulations et vallonnements importants, végétation omniprésente, laissant penser qu'un chantier pour l'installation d'un parc éolien aurait un impact considérable voir irréversible sur le paysage existant</p>

<b>Les lisières urbaines habitées</b>	
Sensibilité paysagère faible	<p>Peu de lisières habitées concernées, soit par la taille du noyau d'habitat, soit par la distance vis-à-vis du site potentiel = peu d'habitants concernés et potentiellement impactés</p> <p>Structures boisées ou bocagères nombreuses et denses permettant de réels filtres entre le bâti et son environnement agricole et naturel</p> <p>Site de très grande taille permettant d'envisager la mise à distance des mâts par rapport aux habitations dans le cas d'un projet d'implantation d'éoliennes</p> <p>Position des lisières par rapport au site qui laisse penser que leur intégration vis-à-vis des éoliennes est possible</p>
Sensibilité paysagère modérée	<p>Site entouré de plusieurs lisières habitées = beaucoup d'habitants concernés et potentiellement impactés</p> <p>Situations variées de lisières intégrées par la végétation et de lisières sans transition avec le paysage agricole et naturel</p> <p>Site de taille moyenne limitant la possibilité d'éloigner les mâts des habitations dans le cas d'un projet d'implantation d'éoliennes</p> <p>Position des lisières par rapport au site qui laisse penser que leur intégration vis-à-vis des éoliennes est envisageable mais avec un travail important</p>
Sensibilité paysagère forte	<p>Site entouré de nombreuses lisières habitées = nombre d'habitants concernés et potentiellement impactés considérable</p> <p>Habitations ouvertes sur le paysage, sans aucune transition avec le paysage agricole et naturel</p> <p>Site de petite taille empêchant la possibilité d'éloigner les mâts des habitations dans le cas d'un projet d'implantation d'éoliennes</p> <p>Position des lisières par rapport au site (en surplomb, en contrebas) qui laisse penser que leur intégration vis-à-vis des éoliennes sera très difficile</p>

<b>Le patrimoine bâti</b>	
Sensibilité paysagère faible	Pas de monument historique ou de site inscrit à proximité du site Pas d'élément patrimonial interagissant directement avec le site
Sensibilité paysagère modérée	Proximité avec un Monument Historique classé ou inscrit ou un Site Inscrit sans qu'il y ait une relation particulière avec le site Dialogue intéressant du patrimoine bâti ou urbain avec son environnement agricole et naturel Site visible depuis les hauteurs d'un Monument Historique accessible au public (à partir du troisième plan) Site constituant l'arrière-plan éloigné d'une vue sur un Monument Historique ou un élément patrimonial déterminant
Sensibilité paysagère forte	Covisibilité du site avec un Monument Historique classé ou inscrit, un Site Inscrit ou un élément repère considéré comme essentiel dans les perceptions Dialogue fort du patrimoine bâti ou urbain avec son environnement agricole et naturel Jeux de perspectives affirmés avec l'élément patrimonial Site visible depuis les hauteurs d'un Monument Historique accessible au public (jusqu'au second plan) Site constituant l'arrière-plan immédiat d'une vue sur un Monument Historique ou un élément patrimonial déterminant

<b>Les axes de déplacement (paysage parcouru)</b>	
Sensibilité paysagère faible	Site et abords pas ou peu parcouru par des axes routiers Axes routiers n'offrant pas de visibilité particulière sur le site Site qui ne présente pas ou peu d'intérêt pour la randonnée Site non concerné par des chemins de randonnée référencés ou des projets de ce type Site sans belvédère existant ou potentiel (pas de vue majeure ou exceptionnelle) Site peu doté de chemins pour envisager la création de parcours balisés
Sensibilité paysagère modérée	Site et abords par des axes routiers moyennement fréquentés Axes routiers offrant une visibilité quotidienne intéressante sur le site Site dont l'intérêt pour la découverte pédestre ou cycliste est admis Présence aux abords du site de chemins de randonnée référencés, balisés Nombreux chemins parcourant ou bordant le site et permettant sa découverte
Sensibilité paysagère forte	Site et abords parcourus par de nombreux axes routiers très fréquentés Axes routiers offrant une grande visibilité quotidienne sur le site Axes routiers structurants dans la composition du paysage Site dont l'intérêt pour la découverte pédestre ou cycliste est incontestable Présence sur le site de chemins de randonnée référencés, balisés Présence sur le site ou ses abords proches de belvédères aménagés attestant de vues intéressantes, ou projet de belvédère en cours Nombreux chemins parcourant ou bordant le site et permettant sa découverte Site ou abords touristiques et fréquentés

<b>Les perceptions</b>	
Sensibilité paysagère faible	Le site ne présente pas de vues particulières : les perceptions sont resserrées, il n'y a pas de vue lointaine, ni de vue identitaire
Sensibilité paysagère modérée	Vue majeure depuis le site Le site est inclus dans une vue majeure Le site est inclus dans le troisième plan et jusqu'à l'arrière-plan d'une vue exceptionnelle
Sensibilité paysagère forte	Vue exceptionnelle depuis le site : intérêt du paysage perçu, étagements et multiplicité des plans, vue lointaine Vue incluant un Monument Historique ou un élément repère patrimonial et identitaire dans le paysage Belvédère aménagé Site touristique Le site est inclus dans le premier plan et le second plan d'une vue exceptionnelle



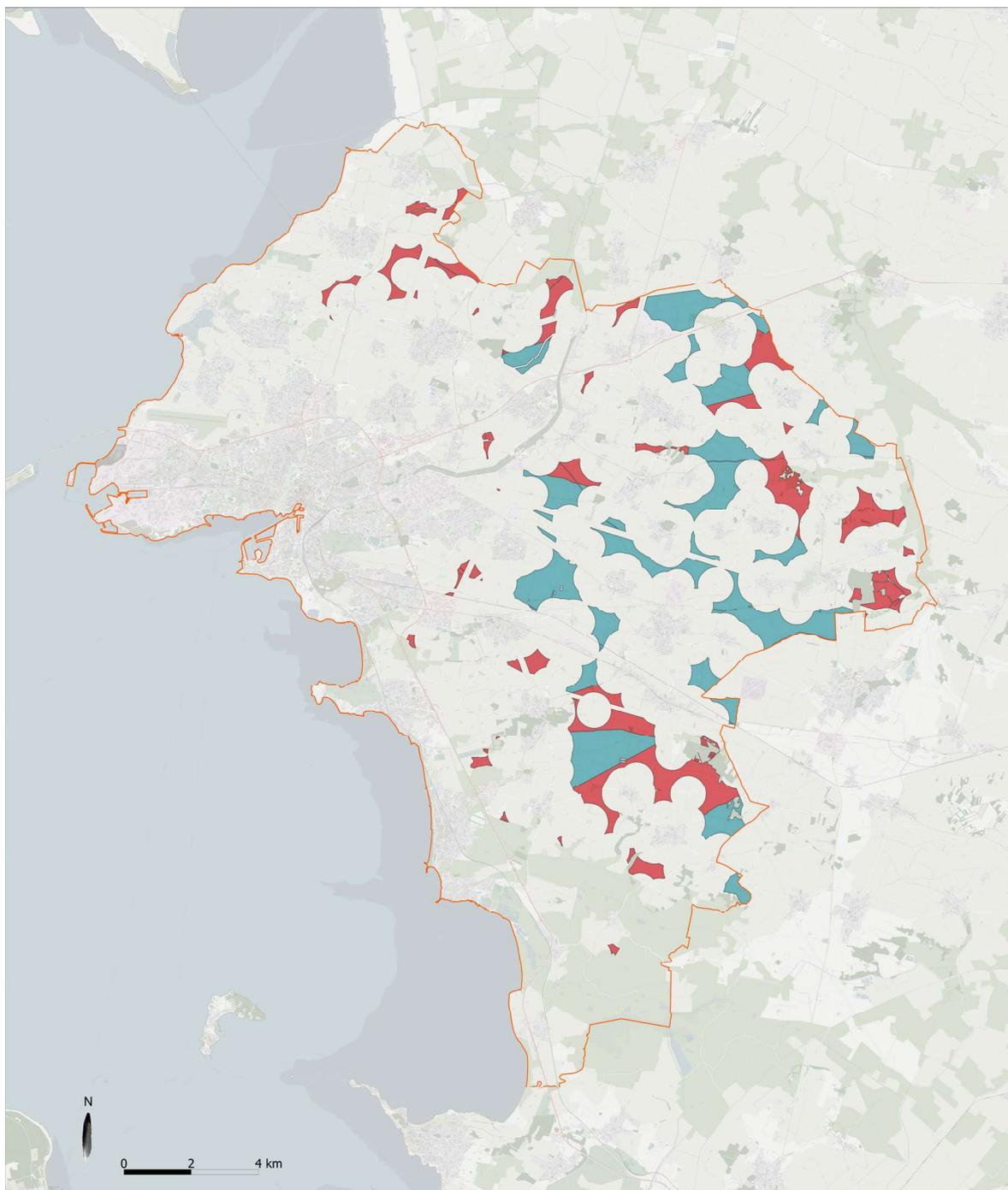
# Cartographie générale

VERSION PROVISOIRE N°1  
DU 12/11/2021

# CLASSEMENT DES SITES POTENTIELS POUR L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA CDA DE LA ROCHELLE

 Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes

 Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes





# Fiches par site

VERSION PROVISOIRE N°1  
DU 12/11/2021

## DÉFINITION DE SECTEURS

46 sites ont été identifiés.

Ils font chacun l'objet ci-après d'une analyse paysagère précise qui amène à leur classement en zone de vigilance paysagère ou zone d'exclusion paysagère.

Afin de faciliter la lecture du guide, le territoire a été découpé en 10 secteurs (de A à J).  
Chaque secteur regroupe 4 à 7 sites.

